

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 1530-14**  
**RÉSOLUTION PP-041**  
**RÉSOLUTION PP-042**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement et les résolutions et suivantes :

Règlement 1530-14 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de permettre le remorquage des véhicules qui nuisent aux opérations de déneigement.

Résolution PP-041, soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 173 770 du cadastre du Québec, soit le 10155 boul. Saint-Vital.

Résolution PP-042 soit une demande de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 093 161 du cadastre du Québec, soit le 6014-6016 rue Charny.

Ce règlement et ces résolutions entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 7 octobre 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate